

Commission des courses de l'Ontario
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

**Ontario
Racing
Commission**

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

**Commission
des courses
de l'Ontario**

Bureau 400
10, Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél. : 416 213-0520
Télééc. : 416 213-7827



Commission des courses de l'Ontario

Responsabilité en matière de communication d'information financière

Les notes complémentaires aux états financiers de la Commission des courses de l'Ontario ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public et elles relèvent de la direction. La préparation des états financiers comprend forcément l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction, en particulier si des opérations concernant l'actuelle période de référence ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes. Les états financiers ont été préparés comme il se doit selon des seuils de signification raisonnables et l'information disponible en date du 26 juin 2014.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et elle tient à jour un système de comptabilité interne et de contrôle administratif ayant pour but d'offrir une garantie raisonnable selon laquelle les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe à la Commission désignée de veiller à ce que la direction remplisse ses responsabilités en matière de communication d'information financière et qu'elle soit en fin de compte responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit régulièrement avec la direction et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter des mesures de contrôle interne se rapportant au processus d'établissement de rapports financiers et aux questions de vérification et de communication de l'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers sont présentés fidèlement en respectant les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. Le Rapport du vérificateur indépendant énonce l'ampleur de l'examen et l'opinion du vérificateur.

Pour la direction :

Steve Lehman
Directeur exécutif et premier dirigeant

Leslie Campbell
Directrice, Finances et administration



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des courses de l'Ontario
et au ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 26 juin 2014

Le sous-vérificateur général,

Gary Peall, CPA, CA, ECA

Commission des courses de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2014

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4(A))	2 439	2 425
Comptes clients (note 6)	1 417	1 436
Montant à payer par la province (note 3)	284	-
	<u>4 140</u>	<u>3 861</u>
Passif		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 7)	1 441	1 164
Obligation au titre des prestations constituées (note 8(B))	742	1 014
Incitatif à la location différé (note 17)	195	276
	<u>2 378</u>	<u>2 454</u>
Actifs financiers nets	<u>1 762</u>	<u>1 407</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	156	164
Charges payées d'avance	33	9
	<u>189</u>	<u>173</u>
Excédent cumulé (note 4(B))	<u>1 951</u>	<u>1 580</u>

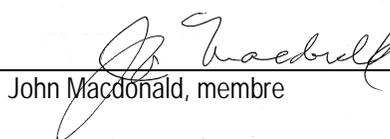
Engagements et éventualités (note 14)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom de la Commission :



Elmer Buchanan, président



John Macdonald, membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Budget 2014 (en milliers de dollars) (note 17)	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Produits			
Droits perçus sur les paris (note 10)	4 100	4 605	4 973
Droits d'enregistrement et de permis	2 417	3 113	3 357
Recouvrement des coûts auprès de l'industrie (note 11)	1 931	2 318	2 507
Amendes et pénalités	250	223	326
Intérêts créditeurs	14	25	29
Divers	-	3	7
Total des produits	8 712	10 287	11 199
Charges (note 15)			
Organisation des courses	2 376	2 829	3 072
Vérification de l'observation	1 562	1 492	1 488
Contrôle des médicaments	1 303	1 216	1 860
Administration	854	1 028	978
Audiences et arbitrage	508	692	430
Gouvernance	546	622	656
Délivrance de permis et diligence raisonnable	433	575	600
Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario (note 3)	-	563	-
Administration de programme	559	482	680
Services vétérinaires	232	262	245
Services gouvernementaux	202	111	217
Soutien à l'industrie	74	44	72
Total des charges	8 649	9 916	10 298
Excédent annuel			
	63	371	901
Excédent annuel, en début d'exercice			
	1 580	1 580	679
Excédent annuel, en fin d'exercice			
	1 643	1 951	1 580

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Excédent annuel	371	901
Acquisition d'immobilisations corporelles	(56)	(4)
Amortissement des immobilisations corporelles	64	76
Acquisition de charges payées d'avance	(85)	(59)
Utilisation de charges payées d'avance	61	58
	<u>(16)</u>	<u>71</u>
Augmentation des actifs financiers nets	355	972
Actifs financiers nets, en début d'exercice	1 407	435
Actifs financiers nets, en fin d'exercice	<u>1 762</u>	<u>1 407</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	371	901
Amortissement des immobilisations corporelles	64	76
	<u>435</u>	<u>977</u>
Variation des soldes de fonctionnement sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(12)	(511)
Obligation au titre des prestations constituées	(272)	(293)
Incitatif à la location différé	(81)	(82)
	<u>(365)</u>	<u>(886)</u>
Opérations liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(56)	(4)
	<u>14</u>	<u>87</u>
Variation nette de la trésorerie		
Trésorerie, en début d'exercice	2 425	2 338
Trésorerie, en fin d'exercice	<u>2 439</u>	<u>2 425</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

1. Objectif de la Commission

À compter du 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* a maintenu la Commission des courses de chevaux de la province (la « Commission ») en tant qu'organisme de réglementation de la Couronne qui est autofinancé et autonome. Il incombe à la Commission d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux en Ontario.

À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée des impôts sur le bénéfice prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

A) RÈGLES COMPTABLES DE BASE

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public, établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

B) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation, à compter de l'année suivant son acquisition, comme suit :

Matériel de bureau et fournitures	5 ans
Logiciel et matériel	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les droits perçus sur les paris sont portés aux produits dans l'exercice durant lequel ils sont exigibles.

Les droits de permis et d'enregistrement sont comptabilisés comme des produits lorsque les permis sont délivrés.

Les produits tirés des amendes et des pénalités, déduction faite de la provision pour montants irrécouvrables, sont constatés lorsque les amendes et les pénalités sont imposées.

D) COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de l'exercice pendant lequel elles sont engagées.

E) AVANTAGES SOCIAUX

(I) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les employés à temps plein de la Commission cotisent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de plusieurs organismes provinciaux. Si la participation est obligatoire pour les employés à temps plein, ce n'est pas le cas pour les employés à temps partiel qui ont la possibilité de ne pas y cotiser. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF, détermine les paiements annuels que la Commission doit verser au

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

2. Principales conventions comptables (suite)

régime. Puisque les promoteurs ont la responsabilité d'assurer la viabilité financière du régime de retraite, tout excédent ou déficit actuariel découlant d'une évaluation actuarielle réglementaire ne constitue ni un actif ni un passif pour la Commission.

II) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Le coût des avantages non liés à la retraite après le départ à la retraite est assumé par le gouvernement de l'Ontario et ne figure pas dans l'état des résultats.

III) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

F) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et le passif financier de la Commission sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; par conséquent, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les comptes clients sont évalués au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour moins-value. Les provisions pour moins-value servent à rendre compte des comptes clients au coût inférieur après amortissement et de la valeur nette recouvrable, en cas de recouvrabilité et de risque de pertes. La variation des provisions pour moins-value est consignée dans l'état des résultats d'exploitation.
- Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont indiqués au prix coûtant.

La Commission n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

G) INCERTITUDE D'ÉVALUATION

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés pour la période de référence. Les postes nécessitant l'utilisation d'estimations importantes sont : la durée de vie utile des immobilisations, les obligations au titre des prestations constituées, et les provisions pour moins-value.

Les estimations reposent sur la meilleure information existante lors de la préparation des états financiers et elles sont réexaminées chaque année afin de tenir compte des nouvelles données lorsqu'elles sont disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans ces états financiers. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

H) FONDS EN FIDUCIE SOUS ADMINISTRATION

Les fonds en fiducie administrés par la Commission ne figurent pas dans les états financiers puisque les actifs ne sont pas détenus au profit de la Commission. Des détails sur les montants détenus en fiducie sont fournis à la note 5.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

3. Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario

Le 12 mars 2012, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (« OLG ») et le ministère des Finances ont annoncé que le programme des machines à sous dans les hippodromes de L'Ontario prendrait fin le 31 mars 2013. Par suite de cette décision, en octobre 2013, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) d'alors a annoncé la mise en place du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (« Plan ») sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2014.

L'une des composantes du Plan est l'établissement d'une nouvelle division au sein de la Commission, la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Cette division est l'organe de la Commission responsable du développement chargé de veiller à la mise en œuvre efficace du Plan et de répartir les fonds au titre du Plan. En vertu de ce plan quinquennal, la province octroiera jusqu'à 500 millions de dollars (100 millions par an) pour appuyer l'industrie des courses de chevaux. Le Plan comprend un soutien accru pour les bourses, les dates des courses, et les éleveurs de chevaux de course, l'intégration des courses de chevaux à la stratégie des jeux de la province et prône un nouveau modèle de gouvernance pour l'industrie.

Pour aider la Commission à préparer le lancement du Plan, en février 2014, le MAAO a convenu de verser un financement provisoire à la Commission en vertu du programme de transition de l'industrie des courses de chevaux. Ce financement de 484 000 \$ est inclus dans le poste « recouvrement des coûts » (note 11) dans l'état des résultats dont un montant 284 000 \$ est inclus dans le poste « montant à payer par la province » dans l'état de la situation financière.

4. Trésorerie et réserve de trésorerie

A) TRÉSORERIE

Le solde de trésorerie figurant dans les États de la situation financière se compose comme suit :

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Renseignements généraux	1 439	1 425
Réserve	1 000	1 000
	<u>2 439</u>	<u>2 425</u>

B) RÉSERVE

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* autorise la Commission à conserver ses excédents, à moins que, conformément au paragraphe 13(2), le ministre responsable lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario une partie de ses excédents, comme le détermine le ministre. En 2002, la Commission a obtenu l'approbation du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs d'établir un compte de réserve qui ne peut dépasser 25 % du budget d'exploitation annuel de la Commission. Cette réserve servira de réserve d'exploitation dans le cas d'un manque à gagner imprévu.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

5. Montants détenus en fiducie

Au 31 mars 2014, la Commission détenait des fonds dans des comptes bancaires en fiducie portant intérêt au nom de tiers de l'industrie des courses de chevaux, comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Montants détenus en fiducie :		
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux standardbreds	851	630
Programme relatif au dioxyde de carbone total	152	20
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Quinte	12	12
Compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux de l'hippodrome de Fort Erie	-	1 098
Consortium des courses de Fort Erie	-	492
	<u>1 015</u>	<u>2 252</u>

A) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX STANDARDBRED

La Commission détient les comptes pour les bourses destinées aux marchés libérés et aux hippodromes non agréés qui seront réaffectées aux bourses d'autres hippodromes.

B) PROGRAMME RELATIF AU DIOXYDE DE CARBONE TOTAL (TCO2)

En septembre 2008, une entente annuelle a été conclue entre la Commission et l'Agence canadienne de pari mutuel (« ACPM ») aux termes de laquelle l'ACPM fournit des fonds à la Commission pour subventionner les coûts de tests de dépistage d'agents alcalinisants chez les chevaux dans les hippodromes qui proposent des paris mutuels. En octobre 2010, la Commission a assumé la responsabilité du contrat pour la collecte d'échantillons de TCO2 et les services de tests en laboratoire. Par conséquent, le coût et le financement de ce programme sont respectivement comptabilisés à titre de charges (Contrôle des médicaments) et de recouvrements auprès de l'industrie dans l'état des résultats d'exploitation.

C) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE QUINTE

En l'absence d'un exploitant autorisé à l'hippodrome de Quinte, la Commission a commencé, en décembre 2008, à détenir en fiducie le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux.

D) COMPTE POUR LES BOURSES DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS DES CHEVAUX DE L'HIPPODROME DE FORT ERIE

En décembre 2008, la Commission a ordonné que les fonds du compte des bourses provenant du programme des machines à sous dans les hippodromes soient détenus en fiducie par elle et distribués pour les courses à Fort Erie en fonction des besoins. Les fonds restants après l'annulation du programme des machines à sous dans les hippodromes ont été attribués au compte des bourses des courses qui se sont déroulées à Fort Erie en 2014.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

5. Montants détenus en fiducie (suite)

E) CONSORTIUM DES COURSES DE FORT ERIE

Le 31 décembre 2009, le consortium des courses de Fort Erie a pris en charge l'exploitation de l'hippodrome de Fort Erie. Par suite d'un accord commun entre le consortium, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et la Commission, en janvier 2010, cette dernière a reçu et détenu en fiducie les montants générés par le programme des machines à sous dans les hippodromes. À l'annulation de ce programme, les fonds restants ont été versés aux Consortium qui les utilisera pour couvrir les coûts de fonctionnement en 2014.

6. Comptes clients

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Produits et autres comptes clients	497	759
TVH à recevoir	1 057	794
	1 554	1 553
Moins : Provision pour créances douteuses	(137)	(117)
	1 417	1 436

Les comptes clients comprennent la TVH à percevoir et les montants devant être acquittés par des détenteurs de permis de l'industrie, qui sont exigibles dès réception de la facture. Les provisions pour créances douteuses ne concernent pas nécessairement la plupart des comptes clients à recevoir en raison du rapport de délivrance de permis qu'entretient la Commission avec ces parties. La provision pour créances douteuses représente la provision correspondante pour une partie des amendes à percevoir.

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2014 (en milliers de dollars)	31 mars 2013 (en milliers de dollars)
Comptes fournisseurs	642	559
Congés cumulés, salaires et avantages sociaux	799	605
	1 441	1 164

Les comptes fournisseurs concernent en grande partie les opérations ordinaires avec des fournisseurs indépendants et ils sont assujettis à des clauses commerciales habituelles. Les congés cumulés, les salaires et les avantages sociaux sont comptabilisés en fonction des dispositions et des pratiques en matière d'emploi en vertu de la législation connexe. Les sommes à verser dans le cadre de la rémunération le sont comme le prévoient ces obligations contractuelles ou réglementaires.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

8. Avantages sociaux

A) PRESTATIONS DE RETRAITE

Les paiements annuels de la Commission, qui s'établissaient à 294 000 \$ (315 000 \$ en 2013), sont inclus dans les charges « Avantages sociaux » à la note 15.

B) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées tient compte des indemnités de départ versées aux employés à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite. La réduction de l'obligation est attribuable à la restructuration de la Commission.

9. Immobilisations corporelles

	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2013	416	284	450	1 150
Acquisitions	49	7	-	56
Solde de clôture, 31 mars 2014	465	291	450	1 206
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2013	(399)	(272)	(315)	(986)
Amortissement	(13)	(6)	(45)	(64)
Solde de clôture, 31 mars 2014	(412)	(278)	(360)	(1 050)
Valeur comptable nette, 31 mars 2014	53	13	90	156

	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Logiciel et matériel	Matériel de bureau et fournitures	Améliorations locatives	Valeur comptable nette
Coût				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2012	414	282	450	1 146
Acquisitions	2	2	-	4
Solde de clôture, 31 mars 2013	416	284	450	1 150
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2012	(377)	(263)	(270)	(910)
Amortissement	(22)	(9)	(45)	(76)
Solde de clôture, 31 mars 2013	(399)	(272)	(315)	(986)
Valeur comptable nette, 31 mars 2013	17	12	135	164

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

10. Droits perçus sur les paris

Les droits ont été établis de sorte que la somme totale des droits et des autres produits perçus par la Commission suffirait à couvrir tous les coûts inhérents au fonctionnement de la Commission. Les droits ont été calculés comme un pourcentage du total des paris effectués dans chaque association pendant l'année civile 2012.

11. Recouvrement des coûts

La Commission recouvre auprès de l'industrie et du MAAO certains coûts pour ses activités, comme suit :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Recouvrement de coûts :		
Contrôle des médicaments pour les chevaux	819	1 060
MAAO – Financement de transition (note 3)	484	-
Programme TCO2	454	668
Programme d'amélioration du cheval	285	358
Programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses	131	178
Divers	125	28
Examens du compte pour les bourses	20	8
Programme des courses de l'Ontario	-	207
	<u>2 318</u>	<u>2 507</u>

A) CONTRÔLE DES MÉDICAMENTS POUR LES CHEVAUX

Une lettre d'intention datée du 20 décembre 2006, entre le groupe consultatif de l'industrie de courses de chevaux de l'Ontario et la Commission, a permis de constituer le groupe de travail sur le contrôle des médicaments pour les chevaux. Le mandat du groupe de travail, qui est administré par la Commission et qui est financé partiellement par les hippodromes et le compte pour les bourses destinées aux professionnels des chevaux, est de lutter contre l'approvisionnement et l'utilisation de médicaments illégaux pour les chevaux dans l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. L'entente, qui portait sur une période de deux ans, à savoir du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008, exigeait que l'industrie fasse des versements réguliers pour financer le groupe de travail, et la Commission constatait ces paiements comme des recouvrements différés auprès de l'industrie jusqu'à ce que les coûts connexes soient engagés. Depuis l'expiration de l'entente initiale de deux ans, la Commission a pris des dispositions pour pouvoir continuer à administrer le groupe de travail en vertu des mêmes modalités et dispositions financières. Au 31 mars 2014, tout le financement provenant de l'industrie qui était destiné au groupe de travail avait été utilisé.

B) PROGRAMME TCO2

Depuis le 1^{er} octobre 2010, la Commission assume la responsabilité de recueillir les échantillons et d'effectuer les tests en laboratoire pour le programme TCO2. Les coûts des tests pour dépister la présence d'agents alcalinisants chez les chevaux des hippodromes qui proposent des paris mutuels sont indiqués au poste « contrôle des médicaments ». Ces charges sont recouvrées entièrement au moyen d'imputations aux exploitants d'hippodromes, déduction faite des subventions de l'ACPM, et sont incluses dans le poste « recouvrement des coûts ».

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

11. Recouvrement des coûts (suite)

C) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1er mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du programme d'amélioration du cheval (HIP). Le programme HIP est un programme incitatif concernant les courses et l'élevage instauré en 1974. Les objectifs du programme sont les suivants : compléter les bourses versées; améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et encourager l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente daté du 30 septembre 1996, conclu à l'époque entre le ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission, a prévu une réduction des taxes sur les paris mutuels, les produits cédés étant répartis entre les divers intervenants de l'industrie. Des ententes subséquentes sont venues se greffer au protocole d'entente afin d'inclure une répartition des produits tirés des machines à sous dans les hippodromes. Cette portion du financement du programme HIP a pris fin le 31 mars 2013 (note 3). Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme d'amélioration du cheval, et ces états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

D) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE QUARTER HORSES

À la suite d'une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome d'Ajax Downs, la Commission est responsable de la gestion du programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses afin de mettre en place un programme visant l'amélioration de l'industrie des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général. Depuis mars 2006, le programme était financé par une tranche des produits tirés des machines à sous de l'hippodrome. Depuis le 1^{er} avril 2014, l'industrie ontarienne des quarter horses est financée dans le cadre du Plan de partenariat pour l'industrie des courses de chevaux (note 3). Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme de développement de l'industrie des courses de quarter horses, et ils ont été vérifiés par un cabinet d'expertise-comptable indépendant.

E) EXAMENS DU COMPTE POUR LES BOURSES

Conformément aux modifications apportées aux règlements des courses qui ont été approuvées en 2008, la Commission a recouvré les coûts liés à l'examen des états financiers du compte pour les bourses que les exploitants d'hippodrome détiennent en fiducie pour les professionnels des chevaux.

F) PROGRAMME DES COURSES DE L'ONTARIO

Le Programme des courses de l'Ontario, qui se veut une démarche provinciale portant sur la tenue des courses de chevaux, a été mis sur pied en 2010 en consultation avec des intervenants de l'industrie dans le but de coordonner et de fournir une structure ayant pour mission de répondre aux questions locales, régionales et provinciales. Ce programme s'inspire d'un cadre approuvé par le conseil d'administration de la Commission. Un groupe chargé du suivi et de la mise en œuvre a été mis sur pied et chargé de superviser le programme en permanence, de répondre aux demandes de dérogation au programme, de surveiller les résultats, de veiller au respect de la conformité et de continuer à perfectionner et à élaborer ce programme.

Le Programme des courses de l'Ontario se concentrait sur les questions délicates concernant les courses de standardbreds, bien que les principes du programme s'appliquent indifféremment à toutes les races de chevaux. Au cours de l'exercice 2014, la Commission a pris la décision d'absorber ces coûts. À compter de

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

2015, les principes et fonctions du Programme des courses de l'Ontario seront mis en œuvre par l'entremise de la Division de l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario (note 3), nouvel organe de développement de l'industrie de la Commission.

12. Rémunération des membres

La rémunération totale du président et des membres de la Commission pour l'exercice s'établissait à 192 000 \$ (183 000 \$ en 2013). La rémunération des membres est imputée au poste « gouvernance » dans l'état des résultats et au poste « services » à la note 15.

13. Instruments financiers

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le risque de liquidité est le risque que la Commission soit incapable de satisfaire à ses obligations dans les délais ou à des coûts raisonnables. La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses exigences opérationnelles. La Commission prépare son budget et ses prévisions relatives à la liquidité dans le but de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations. Les comptes fournisseurs et les charges à payer sont généralement payables dans les 30 jours après la réception de la facture.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en omettant de remplir une obligation. La Commission est exposée au risque de crédit découlant de ses comptes clients. En raison de la nature de ces comptes clients, la Commission comptabilise ses comptes client sans perte de valeur fondée sur les tendances.

De l'avis de la direction, la Commission n'est pas exposée à un risque considérable de taux d'intérêt, de devise, de liquidité ou de crédit découlant de ses instruments financiers en raison de leur nature.

14. Engagements et éventualités

A) La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour les bureaux du siège social et les véhicules dont les paiements de location minimums exigibles pour chaque exercice se présentent comme suit :

	Bureaux (en milliers de dollars)	Véhicules (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
2015	385	73	458
2016	384	12	396
2017	26	5	31
2018	13	-	13
	<u>808</u>	<u>90</u>	<u>898</u>

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

B) La Commission s'est constituée partie dans différentes actions en justice résultant du cours normal des activités, ce qui pourrait donner lieu à des charges futures. Le dénouement et les modalités ultimes des actions en justice ne peuvent pas être déterminés pour le moment et, par conséquent, aucune provision n'est prévue dans ces états financiers pour toute charge pouvant en découler. Tout règlement versé par la Commission sera, le cas échéant, comptabilisé au cours de la période pendant laquelle le règlement intervient.

15. Charges par poste

Voici un résumé des charges par poste :

	2014 (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)
Salaires et traitements	4 604	4 649
Services (note 16)	3 572	3 856
Avantages sociaux (note 8)	834	793
Transports et communication	725	793
Fournitures	117	131
Amortissement	64	76
Total des charges	9 916	10 298

Les charges encourues pour une activité donnée sont affectées à cette activité selon les coûts réels. Les charges qui ne sont pas attribuées à une activité donnée, comme les frais généraux, sont affectées aux secteurs d'activités dans l'état des résultats, compte tenu des estimations du temps consacré à chaque activité.

16. Opérations entre apparentés

La Commission a versé à la province de l'Ontario les montants suivants : 907 000 \$ (1 161 000 \$ en 2013) pour des services d'enquête et des services connexes de la Police provinciale de l'Ontario; 191 000 \$ (182 000 \$ en 2013) pour des services administratifs, des services de technologie de l'information et pour l'utilisation de matériel informatique.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu du MAAO des fonds de transition d'un montant de 484 000 \$ dans le cadre du programme de transition de l'industrie des courses de chevaux (note 3).

La Commission a des responsabilités de gouvernance et d'administration en ce qui concerne certains programmes financés par l'industrie et procède au recouvrement des coûts comme cela est indiqué à la note 11.

17. Incitatif à la location différé

Dans le cadre de ses conventions de bail pour les bureaux de son siège social, la Commission a négocié un incitatif à la location différé de 820,000 \$, ce qui comprend la valeur des périodes de location gratuite et le coût des améliorations locatives. Cet incitatif à la location différé est amorti comme une réduction de la charge locative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 10 ans, à partir du 1^{er} avril 2006, date de début du bail.

Commission des courses de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2014

18. Données budgétisées

Les données budgétisées ont été approuvées par le conseil d'administration de la Commission et par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation d'alors. Après que le budget a été approuvé, un certain nombre d'hippodromes ont conclu des ententes de paiement de transfert avec le gouvernement pour participer aux courses en 2014. Par conséquent, les hypothèses sous-jacentes utilisées pour préparer le budget ne reflètent plus l'envergure des activités associées aux courses. Ces états financiers présentent uniquement le budget approuvé à l'origine.

19. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.